



la distance change avec Orange

avec le roaming Orange

restez connectés où que vous soyez

www.orange.cm

la vie change avec orange™

Prix 400 F Cfa

N° 1233

Jeudi 19 juillet 2012

Directeur de la publication

Haman Mana

lejourquotidien@yahoo.fr

www.quotidienlejour.com

Tél.: 22 04 01 85

le jour

faire savoir, faire voir, faire parler, faire comprendre

Kye-Ossi

**Le sous-préfet tabasse
un responsable syndical**

P. 6

Salaire

**Olivier Bilé traîne la Crtv
à l'inspection du Travail**

P. 6

Opération Epervier

**Forjindam condamné
à 15 ans de prison**

P. 6

Au tribunal



Affaire Titus Edzoa: un nouveau juge pour reprendre le procès

● Le verdict attendu hier n'a pas été rendu. ● Trois ans de procédure annulés.

● Ambiance au palais de Justice. ● La réaction des avocats.

P. 4-5

Garoua

Des députés du Nord demandent la libération de Marafa Hamidou Yaya

P. 3



COMMUNIQUE

Assemblée Générale Ordinaire de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)

(Version corrigée)

Une session de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) s'est tenue le 26 juin 2012 à son immeuble Siège à Douala, sous la présidence de Monsieur TALBA MALLA Ibrahim, Président du Conseil d'Administration par intérim de la SCDP.

L'ordre du jour portait principalement sur l'approbation des comptes de l'exercice 2011.

Cette assemblée Générale faisait suite au Conseil d'Administration tenu le 11 juin 2012 dont les travaux ont permis l'arrêté des comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2011.

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la gestion en cours de l'exercice 2011 et les perspectives de l'exercice 2012, ainsi que les rapports général et spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2011, s'est félicité de la bonne gestion de l'entreprise, des résultats positifs enregistrés grâce à des mesures rigoureuses prises par le Directeur Général, Monsieur ELOUNDOU ESSOMBA Gaston aussi bien au niveau de l'exploitation qu'au niveau de la consolidation de la trésorerie.

Dans le même temps, l'Assemblée Générale Ordinaire observe que l'activité de l'entreprise a connu une progression satisfaisante induite par la croissance soutenue de l'économie nationale en général et par la mise en œuvre des grands projets structurants en particulier.

Au terme d'un débat franc, empreint de sérénité et de convivialité, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice 2011, qui dégagent un résultat net positif de **3 901 973 826 FCFA (trois milliards neuf cent un millions neuf cent soixante-treize mille huit cent vingt-six francs CFA)**, en augmentation de 155 % par rapport à celui de l'année 2010.

Ce résultat positif a été affecté entièrement à la constitution des réserves de la société en vue d'encourager la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement pluri-annuel en cours.

Aussi a-t-elle félicité, compte tenu de ces perspectives, la Direction Générale pour le bon fonctionnement de la société au cours de la période sous revue ainsi que pour la qualité et la clarté des documents présentés et lui a donné quitus pour sa gestion.

Douala, le 26 juin 2012

**Le Président du Conseil d'Administration pi
Ibrahim TALBA MALLA**

Ils demandent la libération de Marafa

Garoua. La demande a été formulée hier au terme de la visite du Sg du Rdpc, Jean Nkuété à Garoua.

C'est dans une salle de permanence du Rdpc clairement désignée que le secrétaire général du comité central du Rdpc a rencontré, pour sa dernière journée de mission spéciale à Garoua, les présidents des sections Rdpc, Ofdrpc, les maires, les élites et les députés du parti au pouvoir. Dans son exposé, Jean Nkuété ne va pas passer par quatre chemins pour dire l'objet de sa mission spéciale à Garoua. « Ma présence à Garoua en ce jour découle des très hautes instructions du président national qui m'a instruit d'aller sur le terrain écouter les militants et les militants pour faire le point sur la situation de notre parti dans la région du Nord. Je suis donc ici dans le cadre d'une mission spéciale à laquelle le président national accorde la plus haute importance. »

Selon Jean Nkuété, il est question d'avoir le soutien sans condition des militants du Rdpc dans le cadre de la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics. Il va expliquer pourquoi il était important pour lui d'avoir les avis des différents responsables du Rdpc. « D'un point de vue formel, vous observez que le format de notre rencontre est assez particulier. Il ne s'agit pas d'un meeting mais d'une séance de travail regroupant différentes catégories des cadres

du parti. » Pour lui, ces échanges doivent être francs et avoir pour finalité une déclaration dite de Garoua dans laquelle les élites Rdpc, les présidents des sections et les élus du parti feront part de leur soutien sans condition au président national du Rdpc et, par ailleurs, chef de l'Etat.

Jean Nkuété va décliner sa mission en trois points : obligations de concertation pour les militants du Rdpc, obligation de contact avec le terrain et obligation de soutien au président Paul Biya et à son gouvernement.

Déclaration

Les députés de la région du Nord ont remis un mémorandum au Sg du comité central du Rdpc portant sur deux revendications. La première portant sur la libération de Marafa Hamidou Yaya et l'autre sur l'augmentation du nombre de sièges de députés dans la région. Le document confidentiel auquel nous avons eu accès est signé de sept députés et de 17 présidents de section.

Interdits d'accès à la salle, une trentaine de présidents de sous-sections Ofdrpc et Ofdrpc du département de la Bénoué, conduits par Aïssatou Babba Gourine, présidente de la sous-section Ofdrpc Foulbéré 07, Asta Wabi de la Bénoué centre 04 et Nassourou Abdoulaye, de

la section Ofdrpc Bénoué centre 1, ont remis une lettre dite « déclaration de Garoua ». Dans cette autre correspondance, les présidents des sous-sections Ofdrpc et Ofdrpc exigent la libération de Marafa Hamidou Yaya, de Haman Adama et de tous les autres détenus de l'affaire de l'avion présidentiel. « Nous savons que c'est de la manipulation. Les vrais coupables sont connus. Nous avons remis cette lettre au Sg pour qu'il puisse dire à Paul Biya de sauver le Rdpc dans la Bénoué. Il n'y a que la libération des vraies élites de la Bénoué qui peut relancer les activités du Rdpc », a expliqué Aïssatou Babba Gourine, l'une des signataires.

Concluant son intervention, Jean Nkuété, a affirmé que « la lutte contre la corruption et les détournements des biens publics est l'un des premiers et principaux engagements du président Paul Biya ». « Bien sûr, poursuit-il, c'est un combat difficile, voir un combat douloureux. Les grands comme les petits ne sont pas épargnés. Ni les députés ni les membres du gouvernement, ni les membres des partis politiques, encore moins une région. Personne n'est protégée ». Selon lui, les militants de la région du Nord et ceux de la Bénoué plus particulièrement vivent une expérience politique douloureuse et singulière.

Adolcar Lamissia

«De tous les combats du Rdpc»

Aboubakary Abdoulaye, membre du bureau politique du Rdpc et lamido de Rey-Bouba



Nous sommes satisfaits de cette visite du Sg du comité central du Rdpc dans le Nord. Il est venu partager avec nous les nouvelles orientations du déploiement de notre parti sur le terrain. Les trois jours ont été constructifs pour nous et pour la base du Rdpc dans la région du Nord. Nous sommes de tous les combats du

Rdpc et de notre président national, M. Paul Biya. Il est question de mobiliser les troupes pour les échéances prochaines, de faire gagner notre parti et enfin de donner au président national une large majorité pour conduire à bien les grandes réalisations que notre président nourrit pour le Cameroun.

«Trouver de nouvelles stratégies»

Iya Mohamed, membre du comité central du Rdpc



Nous avons fait part de nos problèmes et il était question de remobilisation des troupes. Ecouter le Rdpc, c'est une grande famille et comme dans toutes les familles il y a des points de divergence. La qualité des exposés de la délégation du Sg du Rdpc a permis aux militants et responsables du parti d'être fixés sur les nouvelles orientations et surtout de voir l'avenir de notre grande for-

mation politique meilleure. La délégation du comité central est venue pour nous appuyer à trouver de nouvelles stratégies de conquête des quelques communes et de trois députés qui ont échappé au Rdpc en 2007. Je suis satisfait de cette mission et de la qualité des débats que nous avons eus. C'est à notre tour de convaincre la base que nous sommes dans le meilleur bateau.

«Marafa n'était pas à l'ordre du jour»

Ibrahim Talba Malla, secrétaire national à l'organisation du Rdpc



Nous avons écouté les militants et expliquer à notre tour la nouvelle vision de gouvernance dans le Rdpc. Je puis vous dire que c'était trois jours de franchise et de remobilisation des troupes. La flamme du Rdpc est encore bien allumée dans la région du Nord.

Nous avons parlé uniquement du Rdpc. Le cas Marafa n'était pas à l'ordre du jour. Nous avons donné des armes aux responsables du parti pour conquérir plus de terrain.

Propos recueillis par Adolcar Lamissia

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
AGENCE DE REGULATION DES
TELECOMMUNICATIONS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
TELECOMMUNICATIONS
REGULATORY BOARD

COMMUNIQUE N°00002258/ART/DG DU 11 JUILLET 2012

Le Directeur Général de l'Agence porte à la connaissance des opérateurs et exploitants de réseaux, des fournisseurs de services titulaires d'une licence d'exploitation de réseaux ou de fourniture de services de télécommunications ainsi que des câblo-opérateurs que les textes d'application de la loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ont été signés par le Gouvernement le 14 juin 2012.

Aussi, en accord avec les articles 98, 102 de la loi sus évoquée, les intéressés sont appelés à se faire recenser dans un délai de six (06) mois aux fins de se conformer à la réglementation en vigueur.

Passé ce délai, ils seront réputés avoir renoncé à leur titre d'exploitation, et devront par conséquent cesser leurs activités et démanteler leurs installations sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

LE DIRECTEUR GENERAL
Jean Louis BEH MENGUE

Nelson Mandela fête ses 94 ans

Hommage. L'ancien président sud-africain a célébré son 94ème anniversaire hier à Qunu, son village natal.

Nelson Mandela, figure emblématique de l'abolition de l'apartheid et de la sauvegarde des droits de l'homme a soufflé hier sur sa 94ème bougie. L'Afrique du Sud et le monde entier lui ont rendu hommage. A l'initiative de sa fondation, le 18 juillet est devenu, chaque année, une journée reconnue par l'Onu comme le « Mandela day ». Malgré sa santé dégradante, le héros sud-africain reste une présence rassurante pour son pays.

La journée du 18 juillet a été l'occasion d'un appel mondial visant à consacrer 67 minutes à aider les autres et défendre les valeurs soutenues par l'ex-président sud-africain. Pour son anniversaire, cette année, les écoliers du pays lui ont démontré leur affection en lui chantant un « Happy birthday » (Joyeux anniversaire) suivi par « We love tata » (nous t'aimons papa) retransmis sur les chaînes de radio et télévision nationale et internationale.

L'ancien président américain, Bill Clinton s'est rendu chez Nelson Mandela le 17 juillet 2012, dans le village Qunu, dans le sud-est de l'Afrique du Sud, où le héros de la lutte anti-apartheid a passé une partie de son



Bill Clinton et Nelson Mandela.

enfance et où il a célébré en famille son année de plus. Accompagné de sa fille Chelsea, l'ancien président américain a passé deux heures dans la résidence du premier président noir d'Afrique du Sud.

Par ailleurs, le site internet de Rfi présente ce repris de justice,

d'après une étude, comme la marque la plus connue au monde après Coca-Cola et la personne la plus aimée et la plus connue du monde.

Christelle Ngaleu
(Stagiaire)

Affaire Titus Edzoa : tout est à

Au tribunal. L'un des membres de la collégialité ayant pris service à son nouveau poste d'affectation, le verdict a été « rabattu ». Le collège des juges doit être à nouveau constitué. Le procès recommence le 30 juillet prochain.

Le collège des juges n'est pas au complet à son entrée dans la salle d'audience. Ils sont deux, au lieu de trois. Un juge en moins. Un renvoi de l'affaire se profile, le tribunal étant irrégulièrement constitué. En face, l'assistance commence à se douter que le verdict ne sera pas rendu. Des murmures envahissent la salle. Et cessent d'un coup. « Vous voyez bien qu'il y a un membre de la collégialité qui n'est pas là », indique la présidente de la collégialité, Marie Nnomo Zanga, dès sa prise de parole. Les doutes se confirment. Ça ne semble pas encore gêner. On suppose alors que le juge Marie-Paule Etong, membre de la collégialité absente, a encore des soucis de santé, comme ça a souvent été le cas ces dernières semaines, provoquant des renvois. Que non ! « L'un des membres de la collégialité a rejoint son poste d'affectation. L'affaire est rabattue et renvoyée au 30 juillet 2012 », déclare Marie Nnomo Zanga, visiblement gênée par cette annonce, tout comme le juge Batoum. « Merde. Ce n'est pas possible ! », s'exclame Me Ndem, avocat de Titus Edzoa.

Les proches des accusés portent le masque du désarroi,

de la lassitude et surtout d'un certain « mépris ». Geneviève Edzoa n'étant pas au Cameroun, ses sœurs ont accouru aux côtés de leur beau-frère. Elles sont réparties sans un mot, l'air étourdis. Alain Edzoa, le fils, avait encore un peu de force pour regarder son père en face. Ignorant presque ce qui venait de se passer et faisant comme si de rien n'était. Me Ndem, dont on connaît la virulence, lui, a craqué cette fois-ci. Du haut de sa trentaine d'années de métier il a essayé de contenir ses larmes une fois, mais pas deux. Lui qui suit cette affaire depuis 15 ans. Il a fallu que son client, Titus Edzoa, qui n'a laissé transparaître aucune émotion, égal à lui-même, aille à l'épaule de son avocat pour le calmer, essuyer ses larmes.

Marie-Paule Etong

Titus Edzoa a rejoint le car de la gendarmerie qui le transporte comme il en est descendu quelques heures plutôt à son arrivée. Il s'est même permis de grands sourires en direction de ses employés qui n'ont pas voulu manquer « ce moment historique ». Me Ndem avait du mal à s'en remettre. « C'est un déni de justice », s'énervait-il. Le rabattement du délibéré,



Yaoundé, 18 juillet 2012. La foule devant la salle d'audience

selon la loi, signifie que le procès est à reprendre à zéro. Cette situation se fonde sur le fait que Marie-Paule Etong, l'un des membres de la collégialité, a rejoint son poste de chef de service de l'action sociale au ministère de la Justice. Une nomination pourtant intervenue il y a cinq mois, à la suite de la tenue du Conseil de la magistrature suprême. L'épouse de Hilariou Etong, premier-vice président de l'Assemblée natio-

nale n'a curieusement été notifiée que mardi dernier, 17 juillet 2012, soit la veille du verdict. Le départ de Mme Etong implique qu'un nouveau juge soit nommé pour la remplacer. Celui-ci n'ayant pas connu le dossier, les débats doivent reprendre depuis le début. Le principe étant : « C'est le juge qui instruit une affaire qui la délibère », d'après le code de procédure pénale.

Les avocats de la défense et

de l'Etat du Cameroun ont du mal à admettre qu'ils viennent de passer « trois ans de procès pour rien ». On ne les a jamais vus aussi unis qu'hier. Comme un seul homme, ils se sont dirigés vers le bureau du président du tribunal de Grande instance du Mfoundi, Gilbert Schlick, afin de lui exposer leur « mal ». Schlick les reçoit et semble les calmer tout de suite. Le magistrat laisse entendre aux avocats que le procès ne sera pas tota-

lement repris. Il évoque l'article 10 de la loi n°2011/028 du 14 décembre 2011 portant création d'un tribunal criminel spécial, promulguée lundi dernier, 16 juillet 2012. L'alinéa 2 de cette disposition stipule que « le tribunal statue en formation collégiale sur les affaires qui lui sont soumises. La collégialité est formée par le président du tribunal. En cas d'indisponibilité d'un ou de deux membres de la collégialité, la nouvelle formation collégiale poursuit l'instruction de l'affaire ». En d'autres termes, le procès ne reprend qu'au niveau des plaidoiries des avocats. Or, cet article 10 n'est valable que pour le tribunal criminel spécial qui ne sera effectif que dans trois mois. Par ailleurs, ce cas de figure concerne le tribunal de Grande instance, pour lequel la loi est claire. On reprend tout à zéro. Fort de cela, les avocats de la défense doutent de ce que cette proposition aboutisse. Quoiqu'il en soit, le 30 juillet prochain, l'affaire Titus Edzoa va reculer en arrière. Le verdict n'est pas pour bientôt. Les années de procès, elles, font leur bonhomme de chemin. Ça en fait déjà 15 !

Eitel Eleassa Mbassi

Au commencement 15 ans...

Procès. Titus Edzoa a déjà purgé sa première peine de prison. Cinq chefs d'accusation lui sont imputés dans la deuxième procédure.

C'est le 27 octobre 2009 que les audiences publiques du procès contre Titus Edzoa, Michel Thierry Atangana, Isaac Njemoun et M. Mapouna ont démarré au tribunal de Grande instance du Mfoundi. Cela faisait un peu plus de 12 ans que les principaux accusés faisaient l'objet de poursuites judiciaires. L'ancien secrétaire général de la présidence de la République et le président du Comité de pilotage et de suivi des projets routiers (Copisupr) ont, en effet, été inculpés le 3 juillet 1997. Ils ont écopé d'une peine d'emprisonnement de 15 ans dans une première affaire. Le 3 juillet dernier, cette peine a été purgée.

Dans l'ordonnance de non lieu partiel et de renvoi devant le tribunal de Grande instance du Mfoundi statuant en matière criminelle, délivrée le 23 octobre 2008 au terme de l'enquête judiciaire, le juge d'instruction, Pascal Magnaguéabé avait totalement élargi Michel Thierry Atangana Abéga, Isaac Njemoun et Mapouna des accusations mises à leurs charges. Seul Titus Edzoa était renvoyé devant les juges pour répondre du crime de « détournement de deniers publics » au sujet des voitures de la présidence de la République et du délit de « concussion ». Mais la chambre



Titus Edzoa



Thierry Michel Atangana.

de contrôle de l'instruction de la Cour d'appel du Centre, dans un arrêt rendu le 3 février 2009, décidait de réhabiliter tous les chefs d'inculpation initiaux.

En conséquence, Titus Edzoa, Michel Thierry Atangana Abéga et Isaac Njemoun sont poursuivis pour l'obtention « frauduleuse de la somme de 1.136.193.444 francs Cfa représentant la Taxe spéciale sur les produits pétroliers et destinée au Trésor public » dans le cadre de la gestion du Copisupr. Titus Edzoa et Michel Thierry Atangana Abéga doivent par ailleurs répondre du chef de tentative d'obtention frauduleuse auprès des entreprises publiques et du ministère des Ptt de la « somme de 54,4 milliards Fcfa », dans le cadre de l'organisation du sommet de l'Oua. Titus Edzoa, Michel Thierry Atangana Abéga et Mapouna seront aussi jugés,

selon les accusations du ministère public, « d'avoir reçu la somme de quatre cents millions Fcfa pour obtenir de l'autorité publique [...] la levée de la suspension des travaux d'extension de la Sonara ».

Durant ces trois dernières années, notamment dans la phase du procès consacrée à la défense des accusés, Titus Edzoa avait profité de l'occasion pour parler de ses conditions de détention difficiles au secrétariat d'Etat à la Défense (cellule privée d'oxygène, notamment) et du flou qui plane sur son statut (tantôt gardé à vue, tantôt prévenu, tantôt inculpé...). Des déclarations qui ont poussé le Sed à créer une fenêtre sécurisée pour laisser entrer de l'oxygène dans sa cellule. Hier après-midi, l'ex Sg/Pr a rejoint son cachot.

E.E.M

"On nous demande de recommencer à zéro"

Me Jacques Mbuny. L'avocat de Michel Thierry Atangana explique le rabattement du procès de son client et de ses enjeux.

Quel est votre sentiment après le rabattement de cette affaire ?

Je suis très déçu. On ne peut pas arriver ce jour et on nous demande de recommencer à zéro. C'est trop flagrant, je dirais même un déni de justice. L'affectation de ce membre de la collégialité était déjà connue. La conséquence directe, c'est qu'en matière pénale, il faut reprendre le débat. Je crois que c'est en prévision qu'il y avait une forte présence policière. Nous sommes donc tout simplement déçus et très étonnés qu'après deux années de débat, qu'on nous dise aujourd'hui que la présidente du tribunal est affectée, qu'elle va prendre ses nouvelles fonctions. Cela revient à dire qu'il faut tout reprendre à zéro, car un membre de la collégialité n'est pas là, du moins, si on s'en tient à la lettre du nouveau code de procédure pénale. L'instruction a pris 15 ans et les débats deux ans. Il n'y a aucune raison que ce procès dure éternellement. Nous attendions une décision. Après quinze ans de détention, ne pas connaître son sort aujourd'hui constitue une autre torture ! Nous voulons que la justice fasse son travail.

Etait-ce réellement un dossier de droit commun et qu'allez-vous faire ?

S'agissant d'abord des



conséquences, je dois dire que mon client aurait pu s'écrouler. Nous verrons sûrement la suite à donner à cette affaire. Il y a d'autres voies à explorer. Nous avons toujours pensé que c'est un dossier de droit commun, mais là, nous ne comprenons plus rien. Que la décision soit bonne ou mauvaise, qu'on la rende ; c'est tout ce que nous attendions.

Est-ce finalement un procès politique ?

Nous sommes très déçus. Comme je venais de le dire, nous le regardions comme un procès de droit commun. Je parle comme son avocat. Aujourd'hui, nous pensons que c'est humiliant et trop, pour un avocat qui suit cette affaire depuis douze ans. Pour un procès qui a fait quinze ans et deux ans

de jugement, c'est assez étonnant. Aujourd'hui, si on enlève un membre de la collégialité, cela revient à dire qu'il faut tout reprendre à zéro. Notre client a besoin d'être délivré, car la torture morale a dépassé les limites. Je tiens à signaler que c'est M. Thierry Atangana qui a inauguré le Sed où les conditions de détention sont assez cruelles.

Qu'allez-vous faire ?

C'est le peuple camerounais qui rend justice. Coupable ou innocent, que notre client soit jugé. Nous voulons être jugés.

Allez-vous continuer après la nouvelle composition de la collégialité ?

Il nous faudrait absolument recommencer. Ils ont parlé de tentative de détournement, mais il s'est avéré finalement qu'il n'en est rien. Le texte présidentiel créant le Copisupr n'a jamais demandé au comité de mobiliser les impôts budgétaires pour les axes routiers. C'est un groupe français qui en assure l'entière responsabilité. Ce n'est donc pas une responsabilité individuelle. C'est le problème de la Tssp, c'est-à-dire, taxe spéciale sur les produits pétroliers.

Propos recueillis par Jean-Philippe Nguemeta

reprendre

Votre avis

Que pensez-vous du rabattement de l'affaire Titus Edzoa ?

"L'accusation en difficulté"

Marc Ndzouba, président du comité de soutien pour

la libération de Thierry Michel Atangana

En fait, nous attendions que le délibéré soit vidé. Le verdict vient d'être irrégulièrement renvoyé et renvoyé la cause au 30 juillet, pour qu'une nouvelle composition soit faite. Un des membres a été affecté à un autre poste. Nous reviendrons assurément pour recommencer. En tant que membre du comité de soutien, on est affecté. Toutefois, nous gardons le moral et nous restons forts dans la tête. L'accusation a suffisamment été mise en difficulté et nous pensons que l'histoire nous donnera raison, dans le strict respect des lois de la République. Quinze ans de gâchis et de conditions de vies déplorables, mais nous sommes persuadés qu'un jour, nous connaîtrons la vérité dans ce dossier



Les juges sont sous pression

Mengue Jacqueline, mère adoptive de T-M Atangana

Dans tous les cas, il y a quelque chose qui n'est pas normal. On ne peut pas rabattre un dossier que le président du tribunal a juré de vider. Je ne suis pas du métier, mais j'analyse en profane ; cela suppose qu'un autre viendra d'abord s'imprégner de l'affaire. Tout le monde peut observer qu'il y a apparemment quelque chose qui ne va pas. Je me dis que les juges sont sous pression, car la présidente du tribunal a juré la dernière fois qu'elle va vider la procédure.



"C'est le plus grand scandale du siècle"

Me Frédéric Ngoupa Mbéké, avocat

Je ne peux qu'être très déçu, que vous le sachiez ou non. On a abattu un travail pendant plusieurs années. La mise en délibéré a été rendue et on s'attendait logiquement au verdict. Qu'on vienne aujourd'hui nous dire qu'un membre de la collégialité a été affecté est surprenant. Comme disait Me Tchou ngang, c'est le plus grand scandale du siècle. Je ne souhaite pas en dire plus, parce que c'est suffisamment grave.

Propos recueillis par J.-P. N.

Occupez-vous de vos pompes !

Pour s'adresser au divin Créateur du ciel et de la terre, autant pour solliciter ses faveurs que pour lui demander pardon pour nos péchés, les Camerounais ne disposaient, jusqu'aux années d'indépendance nationale, que des chapelles, églises et cathédrales pour les catholiques, des temples pour les protestants et des mosquées, pour les musulmans. Peut-être les païens et les sorciers avaient-ils leurs coins de forêts et leurs demeures cachées pleines de gris-gris, pour offrir à leurs dieux les sacrifices et les honneurs qui leur sont dus. En tout cas, côté spirituel, chaque Camerounais avait sa destination toute tracée. On ne se bousculait pas. On ne s'agressait pas, non plus. Personne n'importunait le voisin. Au contraire, tout se déroulait, pour ainsi dire, dans l'ordre et la discipline, d'autant plus que chacune de ces religions s'était choisie, grâce aux pures hasards de l'Histoire, sa zone majeure de prédilection, de propagation et d'épanouissement.

C'est autour des années 70 que les «Témoins de Jéhovah» feront leur apparition. Mais, pour leur construction, en ville ou en campagne, les «Salles du

Royaume» allaient encore attendre longtemps. Car, sous prétexte que les préceptes de cette nouvelle religion n'étaient en conformité, ni avec certains articles de la Constitution, ni avec certaines dispositions de la médecine moderne, le Pouvoir de l'époque a livré aux «Témoins de Jéhovah» une chasse à l'homme sans merci. On les traquait de toutes parts et les assimilait volontiers à ceux qu'on appelait alors les «agents pathogènes de la subversion».

C'est cette raison que des «Témoins de Jéhovah» ont effectué, pour la plupart, un séjour de durée indéterminée dans des fameux et sinistres «Centres de Rééducation Civile», situés principalement à Moutou, à Tcholliré et à Mokolo, après un «stage d'application et de mise à niveau» très musclé, dans les locaux de la célèbre «Brigade



Pauline Poincier-Manyinga

Mixte Mobile» (Bmm) de Yaoundé. Inutile de préciser que le fait de détenir ou de lire simplement «Tour de Garde», une publication de propagande des «Témoins de Jéhovah», constituait un crime qui équivalait, en gravité, à une atteinte à la sécurité intérieure

de l'Etat. Avec le nouveau régime, le «printemps religieux camerounais» est arrivé. Des «Eglises» se sont mises à sortir de terre plus vite que des champignons. Même à l'Administration Territoriale, on ne doit plus en connaître, à

présent, le nombre exact, puisque, chaque jour que Dieu crée, naît chez nous une nouvelle «Eglise». Des gens intelligents disent que ce phénomène est le fruit de la démocratie, de la liberté d'expression et des Droits de l'Homme. Pourquoi pas ? Mais, dans des quartiers, la déferlante que constituent ces nouvelles «Eglises» fait des dégâts im-

menses. Non seulement ces machins finissent par mettre à mal des couples qu'on croyait jusque-là définitivement soudés, mais encore, ils ruinent des foyers au point que des parents ne parviennent plus à payer l'écolage de leurs enfants. Car, de source digne de foi, nos «pasteurs» improvisés parlent, en chaire, plus des dons à leur offrir que de la miséricorde de Dieu. Résultat normal et visible : de pauvres mécréants qui tiraient naguère le diable par la queue roulent maintenant carrosse et ont pignon sur rue, depuis qu'ils ont eu la bonne idée de s'autoproclamer «pasteurs». Passe encore pour leur soupe intérieure ! Les nouvelles «Eglises» font un vacarme infernal. Leurs offices paraissent interminables et leurs fidèles chantent à s'arracher les poumons. Et comme ces Eglises sont partout, c'est à leurs chants, rythmés par des tas d'instruments et relayés par de puissants micros, que nos quartiers confient désormais leur sort... Si ça continue ainsi, le Centre Jamot devra s'agrandir sous peu, pour accueillir, dans une aile spécialisée, ceux d'entre nous que les chants des «Eglises» ne vont pas tarder à rendre fous.



La caric

IMPACT GRAPHICS SARL

Imprimerie, Sérigraphie, Supports Publicitaires

Grande Promotion

- ❖ Facturiers (A4, A5, A6)
- ❖ Bordereaux de Livraison (A4, A5, A6)
- ❖ Papiers entêtes
- ❖ Carnets de Reçu
- ❖ Affiches et flyers

Remise de 20, 30 à 40%

Contacts : (237) 74 53 90 91 / 99 59 26 68

www.quotidienlejour.com

le jour

Sans savoir - Faire voir - Faire parler - Faire comprendre

Directeur de la publication :
Haman Mana
Assisté de
Mireille Souop

Président du conseil éditorial :
Xavier-Luc Deutchoua

Édité par Le jour Sarl
lejourquotidien@yahoo.fr
www.lejourquotidien.info
B.P. 14097 Yaoundé /
Tel (237) 22 04 01 85

Conseillers à la rédaction :
Claude Bernard Kingue
P.P. Manyinga
(Rep. rég. Littoral & S.O.)

Directeur de la rédaction :
Stephane Tchakam
(77 76 10 01)

Rédacteur en chef :
Jules Romuald Nkonlak
(74 55 06 11)

Secrétaire générale de la rédaction :
Cathy Yogo (99 86 41 00)

Rédacteurs en chef adjoints
Claude Tadjon (96 48 42 66)
Denis Nkwebo (Douala)
(77 68 10 34)

Grands reporters :
Anne Mireille Nzouankeu
Cathy Yogo

Chroniqueurs :
Jean-Lambert Nang
Patrice Etoundi Mballa
Pauline Poincier-Manyinga

Chefs de desks

- Politique :
Jean Bruno Tagne
(99 48 97 22)

- Economie :
Beaugas Orain Djouym
(74 61 01 68)

- Société :
Assongmo Ncedem
(99 55 77 88)

Divers du jour :
Assongmo Ncedem

Espace vie :
Muriel Edjo

- Sports :
Ateba Biwolé (77 55 22 42)

- Arts, Spectacles et Médias :
Eitel E. Mbassi (77 79 68 69)
Grands reportages :
Irene F. Ekouta (94 42 00 79)

Chefs de desk Douala :
Denis Nkwebo (77681034)

Rédaction :
Roxane Batéki - Franklin

Kamthe - Jean Marie Mollo
Olinga - Achille Chountsa-Moise

Moundi - Jean Philippe Ngue-
meta - Jérôme Essian-Adolarc

Lamissia - Honoré Feukouo -
Chantal Kenfack - Flore Edimo

Aziz Salatou - Pierre Arnaud
Ntchappa - Théodore Tchopa

Chef de l'édition :
Emmanuel Ngapouche
(99 96 19 84)

Edition :
Cyrille Etoundi - Georges Djika

Administration Web :
Pascal Fotso (99 92 59 13)
Directeur commercial et

marketing : Arsène E. Nkonda

Commerciale : Marie-Louise

Nanyang

Resp. com. Lit et Sud-Ouest :
André Bofia

Administration et Finances :
Léonard Damou

Idées, Recherche et

Développement :
Ferdinand Nana Payong

Responsable de la diffusion :
Carl Kome

Chef Production :
Joseph Panpa (77 76 58 47)

Conseil juridique :
Cabinet Voukeng Michel

Logistique :
Sylvestre Watondem

Forjindam condamné à 15 ans de prison

Affaire Chantier naval. La cour d'Appel du Littoral a aggravé la peine de l'ex-directeur général, qui avait écopé de 12 ans en instance.

L'ex-directeur général du Chantier naval et industriel du Cameroun (Cnic), Zacchaeus Forjindam, a été condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme hier, 18 juillet 2012, par la cour d'Appel du Littoral. Le verdict est tombé à 18h 45, six heures d'horloge après le début de l'audience. La cour a déclaré Forjindam coupable de détournement en coaction de 84 millions F.Cfa et 214 millions F.Cfa, représentant les retraits bancaires sans pièces justificatives. La cour a également confirmé la confiscation de six immeubles appartenant à l'ex-Dg, de sa voiture de marque Toyota camionnette et ses avoirs bancaires à la City Bank, à la Standard Chartered Bank et à la Bicec. Cependant, deux voitures initialement saisies seront rétrocédées au condamné, tout comme deux titres fonciers. Six autres coaccusés de Forjindam, reconnus coupables du même chef, ont écopé de 35 ans d'emprisonnement ferme. Tous les condamnés doivent payer, pendant deux ans, des taxes annuelles de 15.276.409 F.Cfa dont



Zacchaeus Forjindam.

2.475.000 F.Cfa pour Forjindam. Approchés, les conseils de l'ancien Dg n'ont pas voulu réagir. Peu avant le verdict, le procureur général a requis la peine de perpétuité contre Forjindam, présenté comme le principal coupable. Pour le procureur, le mode opératoire de Forjindam n'est pas primaire. «Ce ne sont pas des enfants de cœur. En conséquence de cause, le code de procédure pénale réclame une

condamnation à mort pour son infraction. C'était à Forjindam de prouver que les biens saisis n'étaient pas acquis par l'argent détourné au Chantier naval et industriel du Cameroun», s'est justifié le procureur général.

Délinquant primaire

«Il n'y a pas la moindre preuve que par le passé, Forjindam a commis un délit. La peine doit tenir compte de la qualité de la

personne à juger. De là à penser qu'il est un délinquant, je pense qu'il y a un grand pas à franchir. Regardez sa vie sociale, familiale et son cursus scolaire. Vous verrez que c'est un homme honnête», a répondu Me Baombe, l'un des conseils de Forjindam. L'avocat a d'ailleurs fourni aux juges des documents de la voiture et des deux maisons de son client. «Il a acquis la voiture en 2002, sa maison de Bamenda en 1987 et son immeuble de Bonanjo en 2000», a-t-il justifié. La cour n'a finalement pas accédé aux réquisitions du procureur général, en raison de la bonne conduite de Forjindam et de sa qualité de délinquant primaire.

Au début de la procédure en instance, Forjindam et huit de ses collaborateurs étaient accusés de détournement en coaction de 968 millions F.Cfa. Le 28 octobre 2010, certains avaient été condamnés à 13 ans de prison, et Forjindam, à 12 ans.

Théodore Tchopa et Josiane Kouagheu (Stagiaire)

Grève, conseil d'administration

Sitrafer. Les employés attendent d'être fixés sur leur sort aujourd'hui, 48 heures après la suspension du mouvement d'humeur.

La suspension pour 48 heures de la grève des employés de la Société internationale des travaux ferroviaires (Sitrafer), lundi dernier à Douala, est arrivée à expiration hier, 18 juillet 2012, à 18 h 45. Les grévistes entendent reprendre le mouvement d'humeur ce 19 juillet à la gare ferroviaire de Bassa, si des solutions ne sont pas apportées à leurs revendications. Les employés réclament notamment le paiement de six mois d'arriérés de salaire, l'application de la convention collective, le reversement des cotisations à la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps) et le reversement des cotisations syndicales. «Sur ordre du gouverneur du Littoral, le délégué régional à la Sûreté nationale, Raymond Essogo, est venu à notre rencontre lundi, lorsque nous avions bloqué le trafic sur la voie ferroviaire. Il nous a demandé de suspendre la grève pour 48 heures. Il a dit qu'une mission constituée du ministère des Finances, de la Société nationale d'investissement et du ministère du Travail va trouver un compromis d'ici là. Nous attendons », a indiqué hier, Dieudonné Foka, un employé de Si-

trafer. Il relève que les états de salaire des grévistes ont déjà été établis.

Du côté de la direction générale de Sitrafer, on annonce la tenue d'un conseil d'administration ce 19 juillet 2012 à Douala. Dans une interview accordée à Cameroon Tribune hier, Jacques Bimail, l'administrateur-directeur général (Adg) de Sitrafer, a indiqué que ce conseil d'administration va se pencher sur le problème des grévistes. «Camrail a introduit de nouvelles entreprises sans augmenter le volume des travaux. En 2012, la moyenne de production mensuelle est de 50 millions F.Cfa, au lieu des 125 millions qu'on avait », a-t-il commenté.

400 employés

La grève entamée le 16 juillet dernier faisait suite à la non-application des directives du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, Grégoire Owona, édictées lors du mouvement d'avril. Sitrafer, spécialisée dans l'entretien de la voie ferrée, compte environ 400 employés dans l'administration et sur le terrain.

Mathias Mouendé Ngamo

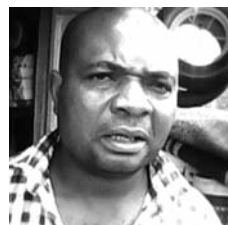
Le sous-préfet tabasse un syndicaliste

Kyé-Ossi. Amadou Moucharou a saisi le gouverneur du Sud et le procureur de la République pour dénoncer l'attitude d'André-Marie Essono.

Amadou Moucharou, le président de la branche régionale du Sud du Syndicat national des mototaxis du Cameroun, affirme que le 13 juillet 2012, à 17h, il a été «roué de coups par André-Marie Essono, le sous-préfet de Kyé-Ossi, devant une foule de spectateurs ». De l'avis de Théophile Elanga, un mototaxi témoin de la scène, «le chef de terre a été sans pitié pour le pauvre Moucharou. Il est arrivé furieux au niveau de la chaîne et a immédiatement foncé sur

le syndicaliste en lui assenant de violents coups de poing ».

Le responsable syndical déclare qu'il n'a pas riposté à l'assaut du sous-préfet «à cause du respect dû aux institutions de la République et aux personnes qui les incarnent ». Suite à cette bastonnade, Amadou Moucharou a été hospitalisé quatre jours durant à Kyé-Ossi et à Ebolowa. Il s'est fait établir un certificat médical, dit avoir adressé une requête au procureur de la République près le tribunal de Première



Amadou Moucharou.

instance d'Ambam et au préfet de la Vallée du Ntem, avec am-

pliation au gouverneur du Sud. Amadou Moucharou annonce également une plainte contre André-Marie Essono.

Joint au téléphone hier, 18 juillet 2012, le sous-préfet n'a pas nié les faits. «Continuez à écrire. Je ne sais même pas qui est ce président de syndicat. C'est lui qui donne l'information aux journalistes pour écrire que l'insécurité est galopante à Kyé-Ossi.

Jérôme Essian

Le Jour a vu

Trois morts dans un garage

Oumarou, 24 ans, Ismaël Djolanga, 31 ans, et Biki, 20 ans, ont tous trouvé la mort le 17 juillet 2012, à la suite de l'explosion d'un pneu dans un garage à Bertoua dans la région de l'Est. Un chauffeur de camion en provenance de la République centrafricaine s'est arrêté dans l'atelier pour faire coller le pneu de son véhicule. Oumarou, l'assistant du chauffeur, apporte la roue chez Ismaël Djolanga, le propriétaire du garage installé à la gare routière de Bertoua. Le technicien se met au travail, aidé

par Biki, son apprenti, et Oumarou. Tout se passe bien jusqu'au moment où Ismaël met de l'air dans la roue qui éclate. Les trois hommes sont propulsés dans le vide. Ils se blessent grièvement en retombant : mâchoires fracassées, dents sautées, crânes ouverts et membres fracturés. Les trois victimes sont conduites à l'hôpital régional de Bertoua. Après 24 heures de soins intensifs, ils succombent à leurs blessures.

C. M.

Olivier Bilé et la Crtv à l'inspection du Travail

Abus. L'homme politique et son employeur n'ont pas pu s'entendre sur les 14 mois d'arriérés de salaire.

Olivier Bilé, le président de l'Union pour la fraternité et la prospérité (Ufp), s'est rendu le 17 juillet 2012, à la délégation régionale du Travail et de la Sécurité sociale du Centre à Yaoundé. Il était accompagné de Me Adeline Fouegoum, avocate au barreau du Cameroun. Il répondait à une convocation de Christelle Amama, inspecteur du Travail à la délégation régionale du Centre. C'est dans le cadre d'un litige qui l'oppose à la Cameroon Radio Television (Crtv), son employeur, qu'il accuse d'avoir bloqué son salaire depuis mai 2011 et d'avoir installé quelqu'un d'autre dans son bureau sans motif valable. Le directeur général de la Crtv, Amadou Vamouké, convoqué, était représenté par un conseiller juridique, Mme Es-sacka. Hier, il était question de savoir pourquoi le salaire de



Olivier Bilé.

celui qui occupait, depuis 2005, le poste de chef du service de l'administration des studios a été suspendu.

A ce sujet, la Crtv a expliqué que c'est lorsqu'Olivier Bilé a commencé à dispenser des cours avec le statut de perma-

nent à l'Ecole supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication (Esstic) que l'entreprise a suspendu son salaire et son poste. Une explication qui n'a pas satisfait l'inspecteur du Travail, Olivier Bilé n'ayant reçu ni

demande d'explication, ni notification avant la suspension de son salaire. Il a aussi été appelé à la Crtv que le statut d'Olivier Bilé à la Crtv ne peut pas l'empêcher de dispenser des cours à l'Esstic, puisqu'il travaille pour le même employeur, l'Etat du Cameroun. Ce qui ne cause aucun problème de conflit d'intérêt.

Désaccord

Avant la fin de l'audition, la Crtv a émis le vœu de rétablir le concerné à son poste de travail. Mais, en ce qui concerne le paiement de ses arriérés de salaire, dommages et intérêts, aucune issue n'a été trouvée. Olivier Bilé, le président de l'Ufp, pense que c'est le fait d'avoir créé un parti politique qui lui cause tous ces problèmes.

Prince Ngumbous (Stagiaire)

Mari et femme agressés

Le délégué départemental de l'Education de base de la Léké, Toua Ndjana, a dû déboursier 400.000 F.Cfa pour faire remorquer sa voiture d'un village du département pour le quartier Emana à Yaoundé où elle a été réparée. Dimanche 8 juillet 2012, vers 22h, il a été victime d'un braquage alors qu'il revenait de son village Nlong Onambele, à 23 km de Monatéle. Trois hommes, deux armés chacun d'un fusil et le dernier

muni d'une machette, l'ont surpris avec sa femme, pendant qu'il changeait la roue crevée de son véhicule. Les bandits ont emporté leurs sacs, les téléphones portables et la carte grise du véhicule. N'ayant pas réussi à emporter la voiture, ils ont provoqué d'autres crevaisons et ont récupéré l'argent d'une tontine de l'épouse. Les enquêtes sont menées par la gendarmerie de Monatéle.

F. K.

Vol au commissariat du 4ème

Le téléphone portable d'un policier du commissariat de sécurité publique du 4ème arrondissement de Yaoundé à Nkolondongo a été volé le 5 juin 2012. Installé dans le car de la police stationné devant cette unité de police, le policier écoutait la musique sur son téléphone. Quelques minutes plus tard, il s'est assoupi. A son réveil,

son téléphone avait disparu. Il fouille le car dans tous les sens, en vain. Il décide alors d'appeler son numéro de téléphone. A sa grande surprise, un interlocuteur inconnu décroche et répond. Le présumé voleur du téléphone demande alors au policier de ne plus jamais appeler à ce numéro.

C.N. (Stg).

**INTERNET POUR TOUS
C'EST QUOI ?**

**LE VRAI
ILLIMITÉ**

**10
Kolos**

par mois
seulement

www.ringo.cm



we live together
ringo

Comment l'ex-Sgpr a été libéré

Tchad. Mahamat Saleh Annadif était détenu pour complicité de détournement de deniers publics. Au cours de son audience de mardi, la Cour suprême a ordonné sa libération pour vice de procédure.

Difficile pour un Camerounais de ne pas faire de comparaison au moment où, devant la Cour suprême du Tchad, s'ouvre l'audience de l'affaire opposant l'Etat du Tchad à Mahamat Saleh Annadif, ex-secrétaire général de la présidence de la République, détenu depuis avril 2012 pour complicité de détournement de deniers publics. A N'Djamena, l'affaire, pourtant bien connue, n'a pas attiré grand monde. Certaines personnes n'étaient d'ailleurs pas au courant de l'audience de ce 17 juillet. Tant mieux, puisque la salle n'est pas bien grande. Sur les trois seuls bancs réservés au public, journalistes, membres de la famille de l'ex-Sgpr et militants des droits de l'homme ont déjà maille à partir avec la chaleur étouffante que le ventilateur accroché au plafond de la salle ne parvient pas à dissiper. Celui-ci sera même arrêté à cause de son bruit qui empêche d'écouter les différents intervenants.

Le bâtiment est pourtant flambant neuf, et de la salle située au troisième étage, on a une vue privilégiée de certains grands chantiers lancés par l'Etat tchadien dans la capitale N'Djamena. En dehors des trois bancs occupés par le public, il y a un banc où se bousculent les avocats des personnalités interpellées et ceux de l'Etat tchadien. Les membres de la Cour, quant à eux, occupent de petites tables face aux autres.

Le Camerounais qui, en pensant aux procès de l'opération Epervier, peut déjà être surpris de ne noter que la présence d'une trentaine de spectateurs, l'est encore plus lorsque le président de la Cour suprême prend la parole. Il dit sa surprise de voir tant de monde et rappelle qu'il s'agit d'une audience ordinaire. Il insiste sur ce fait lorsqu'il remarque la présence d'un cameraman qui essaie de capter des images.

Pourtant, malgré l'insistance de la Cour, il apparaît bien que cette audience est loin d'être ordinaire, du fait de la qualité des personnes concernées. Quelques personnes qui n'ont pas pu trouver de place assise sont massées à l'une des portes de la salle. L'autre est occupée par des militaires qui, malgré les armes qu'ils portent, ont plutôt l'air débonnaire. S'ils ont tous des bérets bleus, la teinte des treillis, par contre, varie de l'un à l'autre et nos hommes semblent suivre les débats avec autant d'attention que les autres spectateurs. Les personnalités concernées ne sont pas présentes.

La première affaire appelée concerne Amadaye Al Hassane, ex-ministre de la Moralisation et de l'Assainissement public, poursuivi pour détournement de deniers publics. Il est un peu plus de 12h. Ses avocats ont déposé une requête en annulation des arrêts pris par la chambre d'accusation, en évoquant l'incompétence des juridictions de droit commun pour juger leur client qui, d'après la Constitution



Moussoro, dimanche, 15 juillet 2012. Mahamat Saleh Annadif (à gauche) reçoit dans sa cellule le défenseur africain des droits de l'homme, Alioune Tine, Président de la Raddho.

tchadienne, en tant qu'ancien ministre, ne peut être jugé que par la Haute Cour de justice, après une procédure de mise en accusation devant l'Assemblée nationale. Les avocats évoquent aussi le défaut de qualité de l'Agence nationale d'investigation financière (Anif) pour porter plainte dans une affaire de détournement. Par conséquent, ils demandent l'annulation de la procédure.

Ministre ou pas ?

Dans la deuxième affaire, celle concernant Mahamat Saleh Annadif, les avocats, quasiment les mêmes que dans la première affaire, soulèvent les mêmes arguments. Seulement, un long débat opposera les deux parties à la question de savoir si le Sgpr peut être considéré comme un ministre. Les avocats, également, crient à l'injustice, à l'arbitraire dans la décision d'incarcérer leur client, qui n'était que témoin au départ. L'avocat général de la Cour suprême va d'ailleurs évoquer l'absence d'un réquisitoire supplétif et d'un mandat de dépôt

dans le dossier, avant de qualifier l'acte du juge d'illégal.

Les échanges sont parfois accompagnés de commentaires et de désapprobation dans le public. Les motivations de l'arrestation de leur client n'ont rien à voir avec le droit, pensent les avocats de Mahamat Saleh Annadif. Dans le public, beaucoup ont le même sentiment. Massalbaye Tenebaye, le président de la Ligue tchadienne des droits de l'homme, assis juste derrière les avocats, suit attentivement les débats. A côté de lui, il y a le Sénégalais Alioune Tine, le président de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (Raddho), que l'on a vu en première ligne dans la bataille contre la tentative de forcer d'Abdoulaye Wade au Sénégal. Quelques jours plus tôt, le militant sénégalais des droits de l'homme a été reçu par le chef de l'Etat tchadien, Idriss Deby Itno. Il est également déplacé pour Moussoro, à 300 km de N'Djamena, où il a rencontré Mahamat Saleh Annadif dans sa prison.

« Nous avons affaire à une violation flagrante des droits de l'homme », affirme Doumnguiam Gosngar, le président de l'Action des chrétiens contre la torture – Tchad (Acat-Tchad). Il s'attarde surtout sur la justice tchadienne qui est loin d'être indépendante, ce qui complique la situation des droits de l'homme. « Il y a eu des pressions et on s'attendait à ce que les atteintes aux droits de l'homme s'estompent, or, la situation s'aggrave. La justice est coincée, on sanctionne les magistrats qui ont le courage de ne pas cautionner une mauvaise décision. Il y a du faux qui est en train de se voir », explique-t-il.

Magistrats

L'analyse de Gosngar est confirmée par l'un des avocats de Mahamat Saleh Annadif, qui déclare devant la Cour que le premier juge qui a condamné son client a dit : « Vous savez bien pourquoi nous ne pouvons pas dire le droit. Pourquoi, vous les avocats, voulez-vous créer des problèmes ? »

Au tour de 14h30, les débats

seront clos. Rendez-vous est pris à 15h et 15h30 pour vider le délibéré dans l'une et l'autre affaire. Mais l'attente est plus longue. Et les commentaires fusent de toutes parts. Les gens vont et viennent, échangent, s'asseyent, se relèvent. C'est peu avant 17h que revient la Cour. Dans l'affaire Amadaye Al Hassane, la Cour reconnaît le juge incompétent, annule la procédure et renvoie l'affaire devant la Haute Cour de justice, mais elle maintient le mandat de dépôt, à la grande déception des avocats de l'ex-ministre et des membres de sa famille, dont son épouse, qui a assisté à toute l'audience.

« On va tout voir au Tchad. Comment on peut déclarer le juge incompétent, annuler la procédure, mais maintenir le mandat de dépôt délivré par ce même juge ? », lance dans la cour du Palais de justice un avocat de l'ex-ministre. Celui-ci devra poursuivre son séjour à la prison de Moussoro, sans Mahamat Saleh Annadif. Dans le cas de l'ex-Sgpr, la Cour va reconnaître l'incompétence du

juge, casser l'arrêt de la Cour d'appel en date du 10 mai 2012 et va ordonner la libération immédiate du détenu. Les proches de l'ex-Sgpr retiennent à peine leur joie. Ils reverront bientôt leur frère en liberté. C'est l'effervescence dans la cour. Le président de la Cour suprême s'engouffre dans son véhicule et quitte le palais de Justice.

Et encore, la tentation de comparer du Camerounais. « Ils sont plutôt indépendants, les magistrats ici », « Non, pas du tout ! Il y a eu trop de pression de nombreuses démarches au niveau panafricain. Même au Tchad, le gouvernement était divisé à ce sujet », nous répond un interlocuteur proche du dossier. Il est plus de 17h, mais on pense aussitôt à prendre le chemin de Moussoro, pour aller ramener le nouveau héros, momentanément soustrait aux griffes de la justice du président Déby.

Jules Romuald Nkonlak, à N'Djamena

Un solo en hommage à Sankara

Danse. Le Burkinabé Serges Aimé Coulibaly a présenté « Solitude d'un homme intègre », mardi dernier à Yaoundé, dans le cadre du festival Abok I Ngoma.



Institut français de Yaoundé, le 17 juillet 2012. Serges Aimé Coulibaly sur scène.

Le temps d'une représentation, la salle de spectacle de l'Institut français de Yaoundé s'est transformée en un jardin mal entretenu. Lieu de recueillement d'une âme en perte de repères. Sur un banc, un homme vêtu d'un pantalon noir et d'un blouson en polyester bleu nuit est assis seul. Il se confronte à lui-même avec une violence déconcertante. Cet homme est burkinabé. Voilà plusieurs années qu'il est parti de son pays, au lendemain des premières réformes pour la démocratie. Membre des Comités de défense de la révolution créés pendant la présidence de Thomas Sankara, il quitte le pays après l'assassinat de celui-ci. Son odyssée le mène jusqu'en France. Ce ne sera toujours pas la grande joie. Marié, père d'un enfant, il vit dans la rue depuis des mois, à cause d'une infidélité que sa femme n'a pas supportée. Sur

son banc, il médite. Dans un mélange d'abandon et de révolte contre la société, il nous raconte l'espoir qu'avait suscité Thomas Sankara au Burkina Faso et en Afrique.

Chorégraphies

Dans sa gestuelle, Serges Aimé Coulibaly questionne l'humanité d'une part. D'autre part, il ressuscite la révolution menée par Thomas Sankara, président du Burkina Faso du 4 août 1983 au 15 octobre 1987, car, « avant lui, peu d'hommes politiques auront suscité autant d'espoir, d'enthousiasme et de fierté à la jeunesse africaine ». Justement partagé entre fierté et mélancolie, le danseur alterne sauts, bonds, pirouettes, contorsions, pas chassés et pas croisés. Pendant près d'une heure, Serge Aimé Coulibaly raconte son histoire, ses déboires, sa confusion mentale, son exclusion de la société. Il

raconte aussi l'histoire de son pays, de son Afrique, qui de tout temps, se laisse dominer par l'Occident.

« Solitude d'un homme intègre » est un solo écrit et mis en scène par Serge Alain Coulibaly. A travers ses écrits, ses pas de danse et la mélodie qui le guide, Serge Alain Coulibaly crie sa propre douleur face à l'indifférence des autres. Il condamne le regard critique des autres, qui l'a obligé à se réfugier dans le passé pour espérer retrouver la joie de vivre l'instant présent.

Cette représentation entre dans le cadre du déroulement du festival international de danses et de percussions « Abok I Ngoma », dont la cérémonie d'ouverture s'est déroulée le 16 juillet 2012 à Yaoundé. Trente deux compagnies de danse et de percussions en provenance de Madagascar, du Burkina-Faso, du Sénégal, des Etats-Unis, d'Allemagne, du Congo, de France et du Cameroun vont se produire aux Instituts Goethe et français, au Palais des congrès de Yaoundé, à Akom II et à Ebolowa dans le sud du Cameroun, jusqu'au 22 juillet prochain. Elles vont présenter au public la richesse de leur patrimoine culturel, en ajoutant à leurs techniques d'autres genres chorégraphiques. En dehors des spectacles, des stages et ateliers de formation auront lieu, mais aussi, des animations nocturnes dès 22h au village du festival, à la centrale de lecture publique de Yaoundé.

Jeanne Ngo Nlend
(Stagiaire)

Aimé-Robert Bihina entre en scène

Trajectoire. Le journaliste vient d'être élu à la tête de la section camerounaise de l'Union de la presse francophone.

Depuis quelques années, son nom prend des retentissements, autant que lui d'ailleurs. Aimé-Robert Bihina s'emploie au quotidien à lui donner de l'étoffe et de la dimension par son « professionnalisme » et son « talent ». Deux qualités que ses confrères lui reconnaissent. Il peut allègrement porter ses douze ans de métier, à 37 ans. Un âge où dans la presse, on n'est pas forcément assez mûr pour parler au nom de la corporation, au milieu de ceux qu'on considère comme des « baobabs ». Mais, c'est pourtant cette jeunesse et ce dynamisme qui ont été préférés pour présider aux destinées de la section camerounaise de l'Union de la presse francophone (Upf). Mieux, pour lui redonner un souffle nouveau, afin de « consolider l'ancrage de l'Upf au Cameroun, de contribuer à la promotion d'une presse de qualité » tel qu'Aimé-Robert Bihina Abanda entend mener son mandat. Il est conscient que cette organisation de 3000 membres (représentée dans 75 pays) qui a tenu ses assises au Cameroun en novembre 2009 reste encore mal connue. Ou du moins ses missions. Il s'inscrit de ce fait dans une phase de construction et de quête de visibilité entamée par Alain Blaise Batongue, son prédécesseur à ce poste. « C'est une écrasante responsabilité », reconnaît le journaliste, qui a l'habitude des challenges.

Aimé Robert Bihina créé la



Aimé-Robert Bihina.

surprise lorsqu'il est propulsé chef de service du journal en continu de la Crtv télé, deux mois après son arrivée à Mballa II. Lui, ce jeune et « inconnu » journaliste venu tout droit de la station provinciale de la Crtv Maroua, qui a tout de même réussi à arracher une interview au chef de l'Etat lors de la campagne présidentielle de 2004. Qui a présenté avec succès, la célèbre émission « Tapis rouge ».

Scènes de presse

Si à cette période, il ne suscite pas encore la sympathie de ses collègues, sa hiérarchie, elle, ne semble pas être indifférente de ces faits d'armes. Aimé-Robert force l'admiration. Sa rigueur journalistique est ré-

compensée. Il est fait chef de service des reportages centraux. C'est à lui qu'incombe le traitement de l'information. Entre temps, il est devenu une vedette du petit écran avec l'émission « Scènes de presse ». Un programme qu'il a fait naître et dont il participe à la maturation, chaque dimanche.

Passionné du micro, Aimé-Robert tire sa personnalité journalistique d'une certaine école. Celle de « Mutations », qu'il évoque avec beaucoup de nostalgie. C'est en effet au sein de la rédaction de ce journal, qu'il intègre après sa sortie de l'Ess-tic (28ème promotion), qu'Aimé Robert fait ses débuts. Comme chef de service. Le souvenir de ces années-là avec Chetah Fondjio, Mireille Bissec, Yves Atanga, Stéphane Tchakam, n'est pas prêt de s'effacer.

L'auteur de « Bienvenue à l'Extrême-Nord », rédigé avec son copain et collègue Eric Benjamin Lamère, se relève peu à peu de ces années-là. Chef de service des magazines politiques à la Crtv, il pense que ses connaissances journalistiques ne suffisent plus à elles seules. Le doctorant en sémiotique politique prépare une thèse sur « la gestuelle dans le discours politique ». Avec ses nouvelles obligations à l'Upf, Emeline, sa tendre compagne et leurs deux enfants, le verra certainement encore moins.

Itel Eleasa Mbassi

Le Mboa Come Test 5 est lancé

Hip-hop. Des primes d'une valeur de cinq millions FCfa et de nombreux lots vont récompenser les lauréats de ce festival de musique urbaine qui débute ce jour à Douala.



Tony Nobody, le promoteur (à g), lors d'une cérémonie du Mboa come test. (Photo d'archives).

La 5ème édition du festival Mboa Come Test se déroulera du 19 juillet au 1er septembre 2012 à Douala Bercy. Cette année, un autre module s'est ajouté aux compétitions habituelles que sont le rap-DJ,

les élections miss, la danse et le hip-hop. En effet, un concours de chant a été mis au point. « Nous voulons donner la possibilité à tous les jeunes artistes chanteurs de faire leurs preuves », a expliqué Tony No-

body, le rappeur animateur qui organise l'événement. Cette catégorie permettra aux Camerounais de découvrir de nouveaux talents, assure-t-il.

Cinq millions de F Cfa ainsi que de nombreux lots matériels, tels des mixeurs, des casques, des i-pad et des platines entières seront offerts aux vainqueurs. « Des chèques seront remis aux lauréats des sept catégories », explique Tony Nobody. Il précise par ailleurs que les albums des gagnants de la compétition de rap et hip-hop seront produits. « Nous avons mis sur pied un studio vidéo et audio. Il est donc facile pour nous de les produire », indique le promoteur. Les organisateurs prévoient également de produire un maxi-single où figureront tous les finalistes de la 5ème édition. Le jury de cette édition est constitué des journalistes et animateurs Gaëlle Moudio, Laura Dave et des artistes de rap et de hip hop.

Josiane Kouagheu
(Stagiaire)



AZAM HOTEL

...giving you the prestigious home feeling



Visitez : AZAM HOTEL *** à Bamenda

Un hôtel de 3 étoiles avec le confort de 4 étoiles, situé à 1Km de « Hospital Round About » sur la route de Bali **POUR TOUTE VOS MANIFESTATIONS** (Mariages, séminaires, banquets, rencontres amicales, tontines...)

Consultez notre site web : www.azamhotel.com E-mail : azam.hotel@yahoo.com
azamhotel@gmail.com P.O Box. 386 Mankon - Bamenda
 Tél. (00237) 33 12 01 11 / 33 36 35 19 North-West / 33 12 01 12 Région CAMEROON

La vie sans Henry Njalla Quan

Mtn Elite One. Le fondateur et mécène du club de football qui porte son nom est soigné en Afrique du Sud depuis deux mois.



Des joueurs de Njalla Quan Sport Academy. Photo d'archives.

Le moral des joueurs et entraîneurs de la Njalla Quan Sports Academy (Nqsa) n'est pas des plus hauts ces derniers temps. Le mal classé (11ème sur 14 équipes) souffre de l'absence de son fondateur et pourvoyeur de fonds, Henry Njalla Quan. « Le père », comme tous l'appellent affectueusement, est malade depuis deux mois et interné dans un hôpital en Afrique du Sud. Il avait été évacué en urgence à la suite d'un accident cardiaque, mais ses protégés assurent qu'il va mieux. « Les nouvelles que nous avons de lui sont positives. Il se remet progressivement et s'il plaît à Dieu, il sera avec nous d'ici peu », répète Collins

Chombong, l'entraîneur adjoint, qui souffre tout de même de ne plus voir son patron : « Il nous manque tellement. Sa présence physique était une motivation supplémentaire. Lui, il est plus concerné que les autres », assure le technicien. Il est rejoint par Zacharie Etoundi, l'entraîneur principal, qui pense que Henry Njalla Quan « apportait ce qu'apporte tout président : sa passion, son amour du football, sa relation avec les joueurs, avec le staff, beaucoup d'émulation aussi. » En ces jours difficiles, l'équipe pense beaucoup à son fondateur lorsqu'elle est sur le terrain.

Elle prétend jouer pour lui. D'ailleurs la victoire de la 14ème

journée devant Renaissance a été dédiée à l'illustre convalescent. L'équipe est déterminée à se battre malgré tout. « On souhaite que lorsqu'il reviendra, qu'il trouve que son club est toujours vivant et qu'il se bat toujours. C'est le fondateur du club. S'il est aujourd'hui en première division, c'est lui qui a fait ce qu'il fallait pour ça », reconnaît Zacharie Etoundi. En l'absence de Njalla Quan, quelques habitudes ont changé.

C'est sa fille Menerva, aidée des autres dirigeants, qui gère Nqsa au quotidien. Apparemment, pas toujours avec le même bonheur que son père. Patrick Diwo, le directeur sportif, explique que « ce n'est pas

facile parce que depuis son absence, il y a eu beaucoup de petites choses qui ne vont pas bien », dit-il en se gardant de donner des détails. « Il y a beaucoup de problèmes internes dont je ne peux quand même pas donner la nature dans les médias ». Moins discret, un joueur évoque « les moyens qui sont réduits ou qui sont débloqués tardivement ». Ses camarades et lui croient que le retour du « père » n'est plus qu'une question de jours. Collins Chombong en veut pour preuve le fait qu'« il appelle déjà depuis deux semaines ».

Pierre Arnaud Ntchapda

Le temps n'a pas eu raison d'elle

Carine Sibefo Kouam. Malgré la retraite et quelques rondeurs, la vétérane a fait étalage de ses qualités techniques à l'occasion du Festihand 2012.



Le temps n'a pas eu raison de Carine Sibefo. La joueuse de handball est restée égale à elle-même. Imperturbable. Elle suscite toujours de l'admiration par la qualité du jeu qu'elle offre. Plus de la trentaine et mère de quatre enfants, Carine ne lâche rien, elle est toujours au four et au moulin pour faire gagner son club. C'est avec bonheur que les nombreux spectateurs et fans se délectent à travers des gestes techniques qu'elle fait jouer. Après quatre années de paisible retraite, Carine fait toujours l'unanimité, véritable chef d'orchestre, animée par la rage de vaincre. Dans les tribunes, les fans réagissent à chaque fois que celle-ci est accrochée. « Laisser l'artiste nous servir du beau spectacle », s'écrient les spectateurs à chacun de ses matchs.

Tout commence avec Juvenile de Yaoundé où elle fait ses premiers pas comme gardienne de buts. En l'absence de

joueuses de champ lors d'une séance d'entraînement, son coach, Ayissi Noah, sollicite ses services. Un exercice concluant et c'est la reconversion comme demi-centre. Son talent ne passe pas inaperçu, elle est enrôlée par l'équipe de la Cnps avec laquelle elle réalise le double en 1998 et remporte le championnat d'Afrique en 1999 et 2000. En quête de titres, elle va déposer ses valises du côté de Camship où elle passe quelques années jusqu'à la dissolution du club. Quelques années plus tard, c'est au tour de Fundesport d'accueillir la joueuse. Elle prend sa retraite dans cette équipe en 2009. En dépit de son éloignement et de ses responsabilités professionnelles et familiales, Carine reste une passionnée de handball. Tous les dimanche matin, elle ne rate pas l'occasion de remettre les chaussures pendant les séances de « deux zéro » avec d'autres anciennes joueuses.

Moïse Moundi

Banc de touche

Cameroun - Nigeria dans le groupe B

Le tirage au sort de la 8ème Can féminine a eu lieu avant-hier en Guinée équatoriale. Cette phase finale aura lieu du 28 octobre au 11 novembre 2012 en Guinée équatoriale. Les rencontres des deux groupes, selon la Caf, seront disputées à parité entre le nouveau stade de Malabo et celui de Nkoantoma à Bata. Chaque journée, les matches auront lieu, à 14h30 et à 17h30.

Le calendrier des matches
Groupe A
 28/10 : Guinée équatoriale - Afrique du Sud
 Sénégal - RD Congo
 31/10 : Afrique du Sud - Sénégal
 Guinée équatoriale - RD Congo
 03/11 : Guinée équatoriale - Sénégal
 Afrique du Sud - RD Congo

Groupe A
 Guinée équatoriale
 Afrique du Sud
 Sénégal
 Rd Congo

Groupe B
 Nigeria
 Cameroun
 Côte d'Ivoire
 Ethiopie

Groupe B
 29/10 : Nigeria - Cameroun
 Côte d'Ivoire - Ethiopie
 01/11 : Cameroun - Côte d'Ivoire
 Nigeria - Ethiopie
 04/11 : Nigeria - Côte d'Ivoire
 Cameroun-Ethiopie

Valéry Mézague de retour



Le Lion indomptable Valéry Mézague est de retour à Montpellier, le club où évolue son compatriote Henri Bedimo Nsamenang. Dans sa parution du 17 juillet dernier, le journal français France football nous apprend que le joueur de 28 ans est de retour d'un prêt de Montpellier à Martigues. Valéry

Mézague est un footballeur camerounais né le 8 décembre 1983 à Marseille. Il évolue au poste de milieu de terrain. Formé au Montpellier Hérault sporting club, il compte sept sélections avec l'équipe Cameroun et a été finaliste de la Coupe des Confédérations en 2003.

Alo'o rentre à Nancy



L'As Nancy Lorraine a récupéré son attaquant camerounais Paul Claudel Alo'o Effoulou la semaine dernière. Le journal français France football indique que l'ancien élève du lycée technique de Sangmelima revient d'un prêt du Havre. Agé aujourd'hui de 28 ans, Paul Claudel Alo'o Effoulou est un footballeur camerounais né le 12 novembre 1983 à

Yaoundé (Cameroun). Il mesure 1,76 m et pèse 73 kg. Il évolue au poste d'attaquant. Après s'être distingué dans son lycée, il est repéré par l'entraîneur Roger Tchekou, qui l'emmène avec lui à l'Asm de Yaoundé, club de D2. Enchaînant les buts, un recruteur le remarque et lui permet de rejoindre l'Excelsior de Mouscron, un club de l'élite belge.



Sur la route de Londres

5- Football féminin

Travaux d'Hercule pour les Lionnes

Londres 2012. Elles vont affronter dans le groupe E du tournoi féminin de football, de grosses pointures comme le Brésil et la Grande Bretagne.



Aberdeen, 15 juillet 2012. Les Lionnes reçoivent des consignes de leur coach face à l'Ecosse.

Pour la première fois de l'histoire, le Cameroun sera représenté aux Jeux Olympiques par le football féminin. Après la cérémonie du tirage au sort des groupes, des observateurs ont jugé que les Lionnes indomptables sont tombées de grosses pointures. Ils ont attribué de minces chances de qualification au deuxième tour de la compétition à l'équipe médaillée d'or des derniers jeux Africains. Les Lionnes affronteront, dès le 25 juillet prochain, le Brésil de la « redoutable » Marta, la meilleure footballeuse du monde, la Grande Bretagne, pays organisateur et la Nouvelle Zélande.

Mais, tous ces grands noms sont loin d'ébranler la sérénité de Carl Enow Ngachu, l'entraîneur national, que nous avons joint au téléphone hier. « On a bien travaillé et les filles sont motivées. Nous avons regardé sur YouTube, un site Internet, pour voir les temps forts de quelques matchs du Brésil face au Canada. Nous avons discuté avec les filles et

nous allons travailler sur des points précis. Ces équipes ne sont pas imbattables », nous a-t-il confié. Cette confiance animait aussi les Lionnes à leur départ du Cameroun. « Ce sont des grandes équipes que nous allons affronter certes. Mais, le ballon, c'est à terre », indiquait Gabrielle Aboudi Onguene, l'une des joueuses. Sauf que les Lionnes découvriront leurs adversaires sur le stade. Enow Ngachu déplore le manque de vidéos pouvant le renseigner sur leurs adversaires du groupe E. « J'ai juste une idée de leur jeu en Coupe du Monde, que j'ai regardée à la télé », avoue-t-il.

Montée en puissance

Cette confiance en soi et la montée en puissance des Lionnes indomptables au sommet du football féminin en Afrique est partie de Maputo, lors des jeux Africains en octobre 2011. Elles avaient remporté la médaille d'or, s'adjugeant ainsi le titre de championnes d'Afrique, sans encaisser

le moindre but. Cependant, le chemin des Lionnes pour arriver aux Jeux Olympiques n'a pas été un long fleuve tranquille. Elles se sont qualifiées sur tapis vert, sur une décision de la Fifa devant la Guinée équatoriale, convaincue de fraude sur la qualification d'une joueuse lors des matchs aller et retour. Au dernier tour, les Lionnes indomptables ont éliminé les Super Falcons du Nigeria, championnes d'Afrique en titre.

Logistique et primes

22 joueuses sont parties du Cameroun le 3 juillet dernier pour un stage d'acclimatation à Aberdeen, en Ecosse. Après les deux premiers matchs amicaux (elles ont battu l'Irlande, 2-0 et perdu sur le même score face à l'Ecosse), Enow Ngachu a rendu publique la liste des 18 joueuses retenues pour la compétition. Dans cet effectif, on retrouve neuf professionnelles. Les Lionnes indomptables disputent cet après-midi un dernier match contre Aberdeen Ladies, une équipe locale, avant de prendre la route de Londres demain.

Des questions de logistique ont tout de même plombé la préparation de cette équipe avant le stage de Yaoundé. Regroupées à Yaoundé le 18 juin dernier, c'est le 23 juin qu'elles ont pu s'entraîner. A cause de problèmes liés au manque d'équipements. Le Comité national olympique et sportif du Cameroun (Cnosc) a d'abord refusé l'offre de Puma d'habiller le Cameroun Olympic Team. Avant de se rattraper le 11 juillet dernier par la signature d'un contrat avec la firme allemande. Deux jours après l'arrivée des Lionnes à Aberdeen, selon une source proche de l'équipe, Puma a offert des équipements aux Lionnes. La question des primes reste aussi un domaine non clarifié. Les Lionnes ne savent pas, jusqu'à présent, selon notre source, ce qu'elles gagneront au terme des matchs.

La fiche

Calendrier des matchs du premier tour des Lionnes indomptables

25 juillet 2012, à Cardiff
18h45 :
Cameroun – Brésil
28 juillet 2012, à Cardiff

17h15 :
Grande Bretagne – Cameroun
31 juillet, à Coventry
19h45 :
Nouvelle Zélande – Cameroun

L'expert

“La vérité, c'est sur le terrain”

Jean-Paul Akono. Médaillé d'or en 2000 avec les Lions Espoirs, le directeur technique national adjoint évalue les chances des Lionnes aux J.O. de Londres 2012.

Les Lionnes indomptables affrontent dans quelques jours le Brésil, la Grande Bretagne et la Nouvelle Zélande, à l'occasion des jeux Olympiques de Londres. Quelles sont leurs chances dans ce groupe ?

Les chances des Lionnes sont intactes, autant que celles des autres pays qui sont dans le même groupe que nous. Ce qui va faire la différence, c'est le degré de préparation de chaque équipe. Enow Ngachu, en collaboration avec la direction technique nationale (Dtn), a élaboré un programme de préparation étalé sur plus de trois mois. Malheureusement, il y a eu parfois des contretemps dus au manque de moyens financiers. Et ce programme a été un peu perturbé. Néanmoins, nous avons essayé de trouver quelques sparring-partners de choix, à la dimension des adversaires que les Lionnes rencontreront en Angleterre. Avec le Comité olympique, nous nous sommes accordés sur ces équipes-là et c'est pour ça qu'elles sont en Ecosse aujourd'hui. Je pense que la préparation se déroule bien là-bas, d'après les échos qui nous parviennent. Malheureusement, il n'y a aucun membre de la Dtn là-bas. Les résultats des matchs amicaux ne sont pas mauvais. Si les Lionnes sont arrivées à ce niveau de la compétition, ça veut dire qu'elles le méritent et qu'elles en ont les moyens.

Quel discours pourriez-vous tenir aux joueuses en tant qu'entraîneur ?

Il faut qu'elles soient bien sur le plan mental et ne se disent pas que c'est la première fois qu'elles affrontent de grandes équipes comme le Brésil, l'Angleterre et la Nouvelle Zélande. La vérité, c'est sur le terrain et il faut qu'elles y aient



lent en se disant qu'elles ont les mêmes qualités, les mêmes moyens techniques et physiques, et plus de mental que toutes ces équipes. Et c'est là que va se faire la différence.

Enow Ngachu évoquait le manque de vidéos de ces adversaires des Lionnes. N'est-ce pas de la responsabilité de la Dtn ?

On ne pouvait pas créer des vidéos. Nous en avons manifesté l'envie et on ne pouvait pas non

seulement avoir ces vidéos, mais on n'a pas pu déplacer des techniciens pour aller voir comment les adversaires des Lionnes se préparent, avec leurs matchs amicaux. On ne prend pas cet aspect en considération ici au Cameroun, quand ce ne sont pas les Lions seniors masculins. Enow Ngachu a raison de manifester ces appréhensions. On en a discuté avec lui et malheureusement on ne pouvait rien.

La Dtn sera-t-elle aux côtés des Lionnes ?

Cela se fait partout où le football est pris au sérieux. Notre souhait est de pouvoir être là-bas. Mais, à l'allure où vont les choses, je doute fort bien que la Dtn soit là-bas pour faire ce travail très important.

Propos recueillis par A.C.

Prochaine discipline : haltérophilie

Les 18 Lionnes



A. Ngo Ndom.



R. Sosso Ekane.



A. Bebey Beyene.



A. Iven Mihamle.



Balbine Medoua.



Christine P. Manie.



Achille Chountsa



C.F. Meffometou.



F. Zouga Edoa.



Aboudi Onguene.



G. Enganamouit.



Isis A. Sonkeng.



J. Ngock Yango.



M. Ngono Manie.



N. Njoya Ajara.



A. Edjangue Siliki.

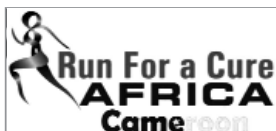


Raissa Feudjio.



Yvonne Leuko.

le jour n°1233 du jeudi 19 juillet 2012 - page 11



COURSE/MARCHE RUN FOR A CURE ANNONCE

Vous avez peut-être entendu parler de RUN FOR A CURE dans votre entourage : au bureau, au Parcours Vita, à l'église, à la maison, par des ami(e)s ...

RUN FOR A CURE AFRICA-CAMEROUN est une association à but non lucratif née au Nigeria et qui s'installe au Cameroun.

Au Cameroun, nous voulons favoriser la lutte contre le cancer du sein et éveiller la conscience des femmes et des hommes sur ce sujet encore tabou.

Voici nos objectifs : Eduquer – Dépister – Traiter

C'est pourquoi nous lançons une course/marche de sensibilisation pour vous inviter à vous impliquer et participer massivement.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que plusieurs femmes ont déjà été sauvées au Nigeria grâce à notre action. Donc, notre réussite et la santé de nos sœurs, mères et filles dépendent fortement de votre engagement à nos côtés.

**Soyons nombreux le samedi 21 juillet 2012 à 7
heures au Parcours VITA !!!**

Ensemble, nous pouvons redonner le sourire aux femmes.